

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1055^e séance, tenue le mardi 22 janvier 2013,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton; M. Roch Chouinard; Mme Chantal Cara, (en l'absence de Mme Francine Girard); M. Michel Carrier; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Louise Côté; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Frédéric Bouchard, Mme Danielle d'Amour; M. Samir Saul, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin; le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince; un officier de la FESP, M. Richard Patry; un officier de la Faculté de médecine, M. André Ferron; des officiers de la FAS, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Dominique Baril-Tremblay, M. Robert Martin, M. Mychel Pineault, M. Robin Mercier-Villeneuve; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : M. André Dufresne, Mme Marie-Claude Binette

INVITÉS : pour les délibérations CE-1055-5.1 et 5.2 : M. Serge Larochelle, directeur du Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences; pour la délibération CE-1055-5.4 : M. Jean-François Roussel, vice-doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques, M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli; Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne; M. Guy Lefebvre; M. Pierre Moreau; Mme Isabelle Panneton; Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; un officier de la FAS : M. Laurent J. Lewis; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bartuzzo; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; des observateurs M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer

PRÉSIDENT : le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande

SECRÉTAIRE : le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE *FORUM* : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président souhaite la bienvenue à Mme Marie-Claude Binette, qui siège à la Commission comme membre observateur, en sa qualité de registraire de l'Université.

CE-1055-1

ORDRE DU JOUR

CE-1055-1

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, le président, M. Raymond Lalande, présente des précisions sur les modalités et les délais relatifs à la transmission des documents de la Commission des études. Les documents sont déposés sur l'intrawiki le mercredi précédant la séance, et, dans la mesure du possible, l'on s'assure que cet échéancier soit respecté. Cependant, il peut arriver qu'en raison des délais limités dont on dispose entre les réunions des différentes instances, certains projets fassent l'objet de vérifications et d'ajustements de dernière minute; les documents afférents sont alors transmis selon un délai plus court. Lorsqu'elle est appliquée, cette modalité vise à ne pas retarder le traitement des dossiers malgré un échéancier serré. Considérant l'éventualité que, dans certains cas, le dépôt tardif de documents apparaîtrait problématique à des membres de la Commission, M. Lalande les invite à le signaler; s'il y a lieu, l'étude du ou des projets concernés pourrait alors être reportée. La Commission convient des précisions apportées.

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1054^e séance tenue le 11 décembre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive)
 - 5.2 Faculté des arts et des sciences — Département de psychologie
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie
 - 5.3 Faculté des arts et des sciences — Département de sciences biologiques
Faculté de médecine — Département de microbiologie et immunologie
 - Création d'un programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie
 - 5.4 Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Modification aux programmes de : Baccalauréat en théologie; Majeure en théologie; Majeure en sciences des religions appliquées; Mineure en sciences religieuses
 - Abolition de 7 programmes
 - Modification au répertoire de cours
6. Faculté des sciences infirmières
Programmes pour infirmières praticiennes spécialisées
 - Modification du titre des programmes
7. Évaluation des programmes
 - 7.1 Faculté de médecine - Département de nutrition
Plan d'action relatif aux programmes de cycles supérieurs en nutrition
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance *Le 19 février 2013*
10. Clôture de la séance

CE-1055-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1054^e SÉANCE

CE-1055-2

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné : à la page 6, au premier paragraphe, à la quatrième ligne, remplacer « à partir d'analyses » par « des partenaires »; à la cinquième ligne, supprimer « démarches de préparation et d' ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1054^e séance tenue le 11 décembre 2012, tel que corrigé.

CE-1055-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1055-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1054^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1055-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1055-4

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1055-5

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

CE-1055-5

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.4.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 5.1 et 5.2; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Serge Larochelle, directeur du Département de psychologie de la FAS.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales, sciences de la santé, santé publique et études supérieures de la Faculté de médecine, M. André Ferron, présente le projet inscrit au point 5.3.

Le doyen de la Faculté de théologie et de sciences des religions, M. Jean-Claude Breton, présente les projets inscrits au point 5.4; pour cette présentation, la Commission reçoit M. Jean-François Roussel, vice-doyen.

CE-1055-5.1

Faculté des arts et des sciences

CE-1055-5.1

Département de psychologie

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie (Baccalauréat spécialisé en neurosciences cognitives)

A-33/1055⁹/978, 978.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie propose une redéfinition de ce programme qui s'inscrit dans la continuité des modifications déjà apportées à ce programme en regard de l'actualisation de la formation dans ces domaines et en fonction de l'évolution de ces disciplines. Dans cette perspective, la modification proposée permettra d'intégrer, à la structure et aux contenus du programme, les composantes reflétant les développements dans ces disciplines et dans les principaux champs de connaissances qui y sont rattachés, plus particulièrement dans le domaine de la neurosciences cognitive. Ainsi, les principaux objectifs de la refonte proposée portent principalement sur : 1. la reconfiguration de la formation de base en linguistique et psychologie, sous la forme d'un tronc commun en intégrant les bases en neurosciences cognitive; 2. la définition cohérente des orientations du programme, en fonction des sphères principales de la neurosciences cognitive, et selon des modalités et une structure permettant : a) l'intégration d'une forte composante multidisciplinaire adaptée à la réalité des connaissances actuelles en neurosciences de la cognition; b) la poursuite du programme selon divers cheminements possibles, notamment en regard d'autres formations et en regard de la poursuite des études aux cycles supérieurs (dans le cadre des orientations *Fondamentale*, *Neuropsychologie* et *Neurolinguistique*); 3. l'ajout d'une orientation *Neurocognition de la musique*, afin de mieux refléter ce courant de recherche déjà présent à l'Université, unique et fort, mais peu intégré aux programmes de formation de premier cycle, et qui est de plus en plus présent dans les programmes en neurosciences cognitive offerts par les autres grandes universités dans le monde. Le programme modifié permettra de répondre au besoin exprimé par les étudiants qui souhaitent être mieux formés en neurosciences cognitive, ce que ne permet pas la structure actuelle du programme bidisciplinaire, ni celle du programme de Baccalauréat en psychologie. Ainsi, le contenu de formation en linguistique et psychologie du programme bidisciplinaire actuel est intégré dans une proportion de plus de 85 % dans le programme reconfiguré, auquel s'ajoute la création de trois nouveaux cours dans la première année du programme (un cours de sigle LNG, un cours de sigle PSY et un cours de sigle NCM), de quatre nouveaux cours dans la deuxième année (deux cours de sigle PSY et deux cours de sigle NCM), et d'un nouveau cours dans la troisième année (un cours de sigle PSY); des cours existants provenant d'autres disciplines sont également intégrés dans les blocs obligatoires ou offerts en tant que cours à option (sigles ANG, ANT, BIO, IFT, KIN, MAT, MUL, MUS, ORA, PBC, PHI, PSE, SBM, STT). Le programme totalise 90 crédits, et comporte quatre orientations : l'orientation *Fondamentale* (segments 01 et 71; 49 crédits de cours obligatoires, 38 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix); l'orientation *Neuropsychologie* (segments 01 et 72; 69 crédits de cours obligatoires, 18 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix); l'orientation *Neurolinguistique* (segments 01 et 73; 63 crédits de cours obligatoires, 24 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix); l'orientation *Neurocognition de la musique* (segments 01 et 74; 60 crédits de cours obligatoires, 27 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix). Le programme propose également un cheminement *honor*. Considérant les modifications apportées à la structure et aux

contenus de formation, le titre du programme est également modifié pour celui de *Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive*. La présentation reporte au document A-33/1055^o/978, lequel décrit l'historique, le contexte et le processus relatifs au projet de modification, et présente le dossier d'opportunité du projet, précisant, notamment, la situation du programme en regard de l'offre de formation existante dans le domaine des neurosciences, ainsi que les besoins de formation dans ce domaine, en regard de la diversification des clientèles et de l'évolution des disciplines concernées.

M. André Ferron mentionne que, considérant la tendance observée en regard de la formation en orthophonie et en audiologie (pour laquelle l'ordre professionnel envisage l'accès à la pratique professionnelle au terme du programme de Maîtrise), le programme proposé de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive (orientation *Neurolinguistique*) pourra constituer un cheminement de formation pertinent. Il précise qu'actuellement, seule l'Université de Montréal, parmi les universités qui assurent cette formation, offre des programmes de B.Sc. spécialisé en orthophonie et de B.Sc. spécialisé en audiologie; si la tendance observée est confirmée, des modifications devraient être envisagées afin d'aménager les programmes en fonction des divers parcours de formation pertinents.

M. Jean-Pierre Blondin signale que la partie *Note*, dans le tableau de la structure du programme (page S-12), indique les programmes d'études supérieures auxquels donneraient accès l'une ou l'autre des orientations du programme. Il invite M. Serge Larochelle à préciser les débouchés pour chacune des orientations, notamment en regard de l'accès aux programmes de formation professionnelle en psychologie ou en psychologie clinique. M. Larochelle explique que chacune des quatre orientations proposées peut conduire au marché du travail ou à la poursuite d'études aux cycles supérieurs en recherche. Seule l'orientation *Neuropsychologie* donne accès à la formation aux cycles supérieurs en psychologie professionnelle (reconnue par l'Ordre des psychologues du Québec); cette orientation comporte le tronc commun des cours exigés par l'ordre professionnel pour les programmes de psychologie, reconnus en regard du cursus de la formation professionnelle. Par ailleurs, cette orientation pourrait également permettre de poursuivre une formation en neuropsychologie clinique, l'orientation assurant des contenus de formation théoriques et pratiques. Le domaine de la neurocognition musicale ne relève pas d'un ordre professionnel; toutefois, la formation proposée a été définie en fonction de la pratique en musicothérapie.

Considérant la création récente d'un programme de Baccalauréat en neurosciences à la Faculté de médecine, M. Raymond Lalande précise que le programme proposé reste spécifique aux domaines de la neuroscience cognitive, et se distingue du programme de la Faculté de médecine quant aux contenus de formation, objectifs et débouchés. M. Lalande félicite la Faculté pour la qualité du projet présenté. M. Larochelle mentionne que les deux programmes présentent leur spécificité propre tout en demeurant complémentaires en regard du champ des neurosciences; à cette étape, le programme proposé par la FAS reste davantage rattaché au domaine de la cognition.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Linguistique et Psychologie —comportant la modification du titre du programme pour *Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive* ainsi que la création du sigle de cours NCM [neurocognition de la musique], au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A 33/1055^o/978.

CE-1055-5.2

Faculté des arts et des sciences

CE-1055-5.2

Département de psychologie

- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en
Psychologie et Sociologie

A-33/1055^e/979, 979.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie vise principalement la bonification de la composante « psychologie » du programme, afin de répondre à trois objectifs : 1. rapprocher l'offre de cours de la formation de base en psychologie en vigueur à travers la province de Québec (en regard des exigences de l'ordre professionnel); 2. accentuer la compétence des diplômés du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie pour occuper des emplois comportant des composantes psychologiques; 3. assurer que les étudiants diplômés du programme possèdent les qualifications nécessaires pour accéder et réussir dans différentes formations de cycle supérieur, en particulier celles offertes en psychologie. Dans ce contexte, le programme modifié permettra de rejoindre une clientèle recherchant une formation en psycho-sociologie. Par ailleurs, le contexte de croissance importante des effectifs a amené à considérer la mise en place d'une limitation de la capacité d'accueil du programme par l'ajout d'une exigence de maintenir une Cote R minimale de 23. Des modifications sont apportées à la structure du programme; celle-ci comporte dorénavant 42 crédits de cours obligatoires (plutôt que 45) dont 9 crédits de cours d'intégration, 45 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Des modifications apportées aux blocs de cours et à la répartition des crédits permettent d'atteindre un équilibre entre les exigences et l'offre de cours dans les deux disciplines (soit 15 crédits de cours obligatoires en psychologie (au lieu de 12 crédits dans la structure actuelle) et 18 crédits de cours obligatoires en sociologie (au lieu de 24). La présentation reportée au document A-33/1055^e/979.

En réponse aux questions présentées, M. Serge Larochelle apporte des précisions sur l'accès à des programmes d'études supérieures et sur les impacts possibles de la modification de la cote R exigée en regard de la capacité d'accueil du programme. Le programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie ne donne pas accès aux programmes d'études supérieures en psychologie clinique. Les exigences d'accès à ces programmes indiquant d'avoir complété un programme de baccalauréat composé d'au moins un programme de Majeure en psychologie, les étudiants du programme bidisciplinaire auraient toutefois la possibilité de demander un transfert au programme de Majeure. Par ailleurs, on ne prévoit pas qu'un grand nombre de demandes soient présentées en ce sens. D'une part, la modification proposée vise à bonifier les contenus de formation en psychologie du programme bidisciplinaire, et permet de diversifier les cheminements professionnels; d'autre part, le modèle de cheminement habituel pour la formation clinique reste fondé sur le programme de Baccalauréat spécialisé en psychologie. Sur le rehaussement de la cote R exigée pour le programme, M. Larochelle explique que cette décision a découlé d'une analyse qui a montré que les étudiants qui obtenaient une cote R inférieure à 23 abandonnaient le programme. Cette modalité pourrait occasionner une diminution du nombre de demandes d'admission, mais exercera peu d'impact sur la capacité d'accueil du programme pour les étudiants du niveau recherché.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychologie et Sociologie, au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1055^e/979.

CE-1055-5.3 Faculté des arts et des sciences— Département de sciences biologiques
CE-1055-5.3 Faculté de médecine — Département de microbiologie et immunologie
- Création d'un programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie

A-33/1055^e/980, 980.1

La création d'un programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie vise à offrir, dans une structure de programme, une formation actuellement offerte sous la forme d'une orientation du programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques. L'évolution de ce champ de recherche et de pratique a été telle qu'il constitue maintenant une formation fondamentale ou une formation de base pour plusieurs domaines des sciences de la santé, des sciences biomédicales, de la biologie cellulaire et moléculaire, des sciences de l'environnement, ainsi que des domaines liés à la santé publique, et a donné lieu à l'avènement de plusieurs sous-disciplines importantes pour les domaines de la santé (par exemple, la microbiologie environnementale ou la microbiologie industrielle). Dans ce contexte, l'intégration de cette formation à une structure de programme de Baccalauréat permettra de concrétiser davantage la reconnaissance de la microbiologie et de l'immunologie comme disciplines à part entière, tout en respectant la complémentarité des deux facultés concernées. L'établissement du programme proposé permettra également de favoriser les passerelles vers des programmes d'études supérieures offerts par ces Facultés, d'éviter la multiplication des programmes ainsi que la fragmentation des effectifs étudiants, et de favoriser l'intégration professionnelle des étudiants sur le marché du travail dans les domaines de la médecine, de la biologie microbienne (industrielle, alimentaire et biotechnologie) et de l'environnement. À cette étape du projet, la structure et les contenus du programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie correspondent à ceux de l'orientation Microbiologie et immunologie du programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques. Par la suite, des modifications seront progressivement introduites, une fois que l'on aura procédé à l'abolition de l'orientation mentionnée, et à la mise en place du Comité central de programme, lequel sera appelé à déterminer les contenus de formation du programme. La présentation reportée au document A-36/525^e/645; notamment, celui-ci précise le contexte de l'établissement du programme proposé en tant que programme offert conjointement par la Faculté de médecine et par la Faculté des arts et des sciences.

Des précisions sont apportées sur les modalités de collaboration qui ont eu cours entre la Faculté des arts et des sciences et la Faculté de médecine, et sur les ententes qui ont été précisées dans ce cadre. Par ailleurs, on mentionne que l'orientation actuelle du programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques restera active pour les deux prochaines années, et que des modalités de passerelles entre l'orientation et le nouveau programme de Baccalauréat seront mises en place.

Considérant que les cours et activités du programme sont donnés sur trois campus (campus principal, campus Outremont et Jardin botanique), M. Frédéric Bouchard s'informe si la gestion de l'offre de cours et des activités se trouvera complexifiée dans le cadre de l'implantation du nouveau programme.

Des précisions sur cette question sont présentées par Mme Michelle McKerral, M. Jean-Pierre Blondin et M. André Ferron. L'implantation du nouveau programme n'occasionnera pas de modification significative de l'offre de cours. Il conviendra, toutefois, de tenir compte de cet aspect dans le cadre des modifications subséquentes qui seraient apportées au programme, afin de ne pas accentuer cette problématique. Cette situation se posera principalement pour les étudiants des deuxième et troisième années du programme. Par ailleurs, la répartition des cours et des activités sur les différents campus concernés est déterminée en fonction des champs de spécialisation. M. Robin Mercier-Villeneuve comprend que cet aspect sera pris en compte; il mentionne que des préoccupations ont été observées quant aux déplacements entre les campus.

M. Michel Carrier signale que la Faculté de médecine vétérinaire dispose d'expertises et de contenus de formation qui pourront constituer un apport significatif au programme proposé. M. Ferron convient de l'avis présenté; il mentionne que la Faculté de médecine vétérinaire

participe déjà à certains cours de l'orientation *Microbiologie et immunologie* actuelle, et qu'un poste du comité de programme sera réservé à un représentant de cette Faculté.

M. Robin Mercier-Villeneuve s'informe des débouchés de l'orientation actuelle quant à l'accès à des programmes d'études supérieures, ainsi que de la valeur ajoutée du programme proposé en regard de cet aspect. M. Ferron mentionne que le programme donne accès aux programmes de Maîtrise et de Doctorat en microbiologie de la Faculté de médecine, ainsi qu'aux programmes d'études supérieures en sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences. Sur les avantages d'offrir cette formation selon la structure d'un programme de Baccalauréat, M. Ferron explique que le contexte actuel de formation et de recherche dans ce domaine amène les étudiants à rechercher une formation et un diplôme de Baccalauréat, pour des raisons variées. De plus, le libellé des diplômes ne contient pas la mention de l'orientation ou de la spécialisation suivies. L'établissement du programme de Baccalauréat assurera une visibilité accrue à cette formation, et facilitera les passerelles entre ce programme et des programmes de disciplines connexes. En regard de la préoccupation présentée, M. Blondin mentionne que le fait d'inscrire cette formation dans le cadre d'un programme de Baccalauréat n'aura pas pour effet de restreindre les débouchés quant à l'accès aux programmes d'études supérieures; au contraire, ce programme favorisera la poursuite des études aux cycles supérieurs.

M. Alexandre Chabot présente une demande de clarification quant à la désignation du programme en tant que « programme conjoint », une telle désignation ne figurant pas au Règlement des études de premier cycle, et considérant qu'il doit obligatoirement y avoir une faculté responsable du programme. M. Ferron explique qu'à cette étape, l'administration du programme et l'application de la réglementation pédagogique relève de la Faculté de médecine, tout en visant, à terme, que le déploiement du programme soit développé en collaboration par les deux Facultés.

M. Raymond Lalande mentionne que le projet présenté a découlé de démarches entreprises depuis quelques années, et souligne la qualité de la collaboration entre la Faculté de médecine et la Faculté des arts et des sciences.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat en microbiologie et immunologie, au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, et au Département de microbiologie et immunologie de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/1055^e/980.

CE-1055-5.4	Faculté de théologie et de sciences des religions	CE-1055-5.4
	<ul style="list-style-type: none">- Modification aux programmes de Baccalauréat en théologie, Majeure en théologie, Majeure en sciences des religions appliquées, Mineure en sciences religieuses- Abolition de 7 programmes- Modification au répertoire de cours	

A-33/1055^e/981 à 986

Le projet de modification aux programmes de premier cycle ainsi qu'au répertoire de cours de la Faculté de théologie et de sciences des religions, s'inscrit dans une approche de refonte. Celle-ci a découlé d'une démarche importante d'analyse et de consultation, notamment sur les besoins de formation, sur l'évolution des clientèles, et sur l'évolution des programmes et des contenus de cours. La démarche de refonte a également cherché à redéfinir la structure des offres de formation de manière à assurer des modalités de cheminement souples et mieux adaptées aux besoins, très diversifiés, des différentes clientèles de la Faculté. Les constats observés ont indiqué de redéfinir l'offre de formation de premier cycle de manière à ce que celle-ci puisse répondre à trois demandes : 1. offrir un programme de formation complet (du programme de

Mineure au programme de Baccalauréat); 2. permettre une propédeutique à des étudiants venus d'autres disciplines pour accéder aux programmes de cycles supérieurs de la Faculté; 3. maintenir une offre de cours de service pour les étudiants des autres Facultés et Départements.

La modification des programmes a permis d'identifier les offres de formations les plus adéquates et de les adapter en fonction des objectifs et des orientations de formation de la Faculté. Quatre programmes seront maintenus, et sept programmes seront abolis. Le programme de Baccalauréat en théologie sera désigné selon une nouvelle appellation de *Baccalauréat en études religieuses*; il comportera deux orientations (*Sciences des religions* et *Théologie*), et permettra d'offrir une formation étendue tant en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie. La structure des programmes a été modulée de manière à faciliter la combinaison de programmes de Majeure ou de Mineure qui pourront être transférés dans un autre programme de Majeure ou dans un programme de Baccalauréat (programmes gigognes). En plus du programme de Baccalauréat, les programmes suivants sont maintenus : Majeure en théologie; Majeure en sciences des religions appliquées (titre modifié : *Majeure en sciences des religions*); Mineure en sciences religieuses (titre modifié : *Mineure en études religieuses*). La présentation des modifications aux programmes reporte aux documents A-33/1055^e/981 à 984; la liste des programmes abolis figure au document A-33/1055^e/985.

La refonte des programmes a également donné lieu à un réaménagement important de la banque de cours. Notamment, des contenus de cours ont été définis et restructurés en fonction d'un nouveau sigle de cours (REL), et l'actualisation des cours et des contenus a permis d'alléger et d'optimiser le répertoire. L'offre de cours est assurée selon une formule cyclique, de manière à assurer une disponibilité adéquate des cours en fonction du déroulement des programmes; ainsi, par exemple, les cours offerts sur une année équivalent aux cours constituant un programme de Mineure. Des activités d'intégration figurent parmi les nouveaux cours; ces activités sont déterminées en fonction du projet d'études ou de la formation recherchée en lien avec les activités professionnelles. Les modifications au répertoire de cours sont décrites au document A-33/1055^e/986.

En réponse à des questions présentées par M. Robin Mercier-Villeneuve, les précisions suivantes sont apportées sur l'encadrement des étudiants et sur les modalités de l'offre de cours. L'encadrement des étudiants est appuyé par diverses modalités, dont la définition de différents parcours de formation, lesquels sont décrits dans le guide des études, préparé chaque année; quatre cheminements type ont été définis, et des groupes de cours seront proposés en fonction de l'offre de cours. Les cours d'intégration ne figurent pas dans les programmes de Mineure, car ceux-ci comportent principalement des contenus de formation de base pour lesquels l'application d'activités d'intégration n'apparaît pas adéquate à cette étape de la formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, à la Faculté de théologie et de sciences des religions :

- la modification aux programmes de : Baccalauréat en théologie — comportant la modification du titre du programme pour *Baccalauréat en études religieuses*—; Majeure en théologie; Majeure en sciences des religions appliquées —comportant la modification du titre du programme pour *Majeure en sciences des religions*—; Mineure en sciences religieuses —comportant la modification du titre du programme pour *Mineure en études religieuses*—; conformément aux documents A-33/1055^e/981 à 984;
- l'abolition des programmes de : Majeure en animation spirituelle et engagement communautaire, Mineure en animation spirituelle et engagement communautaire, Mineure en études islamiques,

Module Les religions dans le monde contemporain, Module Pastorale en milieux de santé, Certificat en sciences des religions, Certificat en théologie pratique, conformément au document A-33/1055^e/985;

- la modification au répertoire de cours —comportant la création du sigle de cours REL—, conformément au document A-33/1055^e/986.

CE-1055-6

FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES
Programmes pour infirmières praticiennes spécialisées
- Modification du titre des programmes

CE-1055-6

A-33/1055^e/989

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, présente ce point de l'ordre du jour; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Chantal Cara, vice-doyenne aux études supérieures de la Faculté des sciences infirmières.

La modification aux titres des programmes de M.Sc. Sciences infirmières, option soins spécialisés, et de Diplôme complémentaire en soins spécialisés est proposée afin de résoudre une problématique qui a récemment été portée à l'attention de la FESP. À la suite de la modification du programme de Maîtrise en sciences infirmières, à l'automne 2010, conçue en fonction d'un cadre intégrateur défini en regard de la pratique infirmière avancée, l'option du programme de Maîtrise qui, jusqu'alors préparait les infirmières praticiennes, et intitulée « Pratique infirmière avancée » a changé d'appellation pour « Soins spécialisés ». Cette modification n'ayant pas été transmis et enregistré par l'Ordre des professions, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* [Code des professions (chapitre C-26, a. 184, 1^{er} al.)] mentionne toujours l'ancien titre du programme. Étant donné que dans leur état actuel, les titres de l'option de la M.Sc. et du Diplôme complémentaire ne correspondent pas à ceux consignés dans le Règlement du Québec sur les diplômes, l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec—OIIQ ne reconnaît pas aux finissantes actuelles de l'Université le droit d'exercer comme praticiennes spécialisées. Cette problématique a concerné cinq finissantes de ces programmes ayant obtenu leur diplôme à l'automne 2012. Afin de corriger cette situation, il est proposé de modifier le titre du programme de M.Sc. Sciences infirmières, option soins spécialisés par *M. Sc. Sciences infirmières, option pratique infirmière avancée*, et de modifier le titre du programme de Diplôme complémentaire en soins spécialisés par *Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, option soins de première ligne*. La présentation reportée au document A-33/1055^e/989.

Il est précisé que des démarches ont été commencées en collaboration avec le Registrariat, en vue de la préparation de nouveaux diplômes qui seraient émis avec la nouvelle appellation proposée, en remplacement des diplômes initialement décernés. Une question portant sur les modalités de remplacement des documents, il est indiqué que les étudiantes concernées doivent d'abord remettre leur parchemin à l'Université, avant que celle-ci ne leur remette le diplôme émis avec l'appellation modifiée. Également, on mentionne que la Faculté des sciences infirmières a communiqué avec l'OIIQ, mais que celle-ci ne pouvait reconnaître un diplôme dont le titre ne figurait pas dans le règlement de l'Office des professions.

M. Michel Carrier convient de la modalité proposée afin de répondre de manière immédiate à la situation signalée. Par ailleurs, il s'informe si, par la suite, on souhaitera rétablir les titres actuels et s'assurer de leur inscription au règlement de l'Office des professions. Mme Chantal Cara explique que la Faculté souhaiterait rétablir le titre actuel de ces programmes, et effectuer les démarches nécessaires pour leur inscription auprès de l'Office des professions. Considérant le contexte du développement de la pratique infirmière avancée qui a donné lieu à la modification des programmes en 2010, il n'apparaît pas logique de retirer des appellations qui ont été définies en cohérence avec ces développements et avec les formules reconnues de pratique infirmière avancée.

Mme Marie-Claude Binette prend note que la Faculté effectuera des démarches auprès de l'Office des professions.

Considérant que les titres actuels apparaissent mieux appropriés, M. Frédéric Bouchard s'informe si, à l'une ou l'autre des étapes de l'agrément de ces programmes, la Faculté a été en mesure de prévoir que la nouvelle appellation occasionnerait le problème signalé. Mme Cara indique que le processus d'agrément s'est déroulé adéquatement; celui-ci a été accordé au cours de l'été 2012 par l'OIIQ et par le Collège des médecins. La problématique a été posée au moment de la demande de reconnaissance des diplômes auprès de l'ordre professionnel, alors que l'on a constaté que le titre octroyé par les diplômes n'était pas inscrit à l'Office des professions et, de ce fait, ne pouvait être reconnu par l'OIIQ. La Faculté a donc été informée de cette situation. M. Roch Chouinard signale que la Faculté des sciences infirmières et la FESP ont été informées de la situation au cours de la semaine dernière. Il convient que des vérifications additionnelles devront être effectuées; la modalité proposée aujourd'hui vise en premier lieu à répondre à la situation d'urgence quant à la reconnaissance des diplômes émis. M. Raymond Lalonde comprend que l'on devra s'assurer que cette situation reste exceptionnelle et ne devrait pas se présenter pour un ensemble de programmes. Mme Cara évoquant des situations pour lesquelles l'OIIQ procède par équivalences pour la reconnaissance de diplômes, M. Richard Patry convient que cette modalité aurait pu être appliquée dans la situation actuelle. Il importera donc de poursuivre les vérifications, notamment afin de déterminer si un problème subsiste au niveau de l'appellation des programmes. Mme Danielle D'Amour mentionne que dans le cadre de la modification des programmes, les titres choisis visaient à distinguer les cadres de pratique, puisque la « pratique infirmière avancée » peut être appliquée à différents domaines.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification du titre du programme de M.Sc. Sciences infirmières, option soins spécialisés par *M.Sc. Sciences infirmières, option pratique infirmière avancée*, et la modification du titre du programme de Diplôme complémentaire en soins spécialisés par *Diplôme complémentaire de pratique infirmière avancée, option soins de première ligne*, à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document A-33/1055^o/989.

CE-1055-7

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

CE-1055-7

CE-1055-7.1

Faculté de médecine – Département de nutrition
- Plan d'action relatif aux programmes de cycles supérieurs en nutrition

CE-1055-7.1

A-33/1055^o/987, A-33/1055^o/988

M. André Ferron présente le plan d'action relatif aux programmes suivants de cycles supérieurs en nutrition de la Faculté de médecine (Département de nutrition) : Ph.D.; M.Sc. avec mémoire; M.Sc. professionnelle; D.E.S.S.; Microprogramme de deuxième cycle. La présentation reporte aux documents A-33/1055^o/987 et 988, regroupant le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes-CAEP et le plan d'action facultaire qui en a découlé. Se reportant au document A-33/1055^o/987, M. Ferron rappelle les principales forces des programmes en nutrition identifiées dans le rapport synthèse du CAEP, notamment celles liées à la présence du Département à l'intérieur d'un large réseau (unités et institutions affiliées), la cohérence des programmes en regard de la formation théorique et pratique, ainsi que le développement et le rayonnement de la recherche dans des domaines porteurs de la nutrition. Pour chacune des 11 recommandations, décrites dans le document, la Faculté a défini des actions afin d'y donner suite; selon le cas, ces démarches ont été complétées ou sont en cours, et un échéancier a été établi. Des précisions sont apportées sur les décisions de la Faculté en

regard de la recommandation 10 (microprogramme pour étudiants internationaux), et sur le fait que l'échéancier relatif à la recommandation 2 est en cours de révision.

Se reportant au Rapport synthèse (document A-33/1055^e/988, page 4), indiquant que le CAEP a commencé ses travaux en août 2009, M. Samir Saul observe que le délai entre le début et la fin du processus apparaît long, et s'informe si un échéancier a été établi en regard de ces démarches. M. Jean-Pierre Blondin indique que l'évaluation de ces programmes a été entamée au tout début de l'implantation du processus institutionnel d'évaluation périodique, et que le processus a été suspendu en 2010, pour des raisons budgétaires. Depuis sa première implantation, le processus d'évaluation a été révisé et l'échéancier est maintenant plus resserré; la durée habituelle du processus devrait s'étendre sur une période ne dépassant pas 15 mois. M. Raymond Lalande rappelle que l'application, par l'Université, d'un processus d'évaluation des programmes reste récente. En regard du processus qui avait été initialement prévu, on a identifié les étapes qui occasionnaient des délais et des lourdeurs, et on a revu le processus dans une perspective d'amélioration de son encadrement et de son déroulement. M. Saul s'informant de la liste des programmes pour lesquels l'évaluation est en cours, M. Lalande indique qu'il ne dispose pas de l'information complète en séance, mais que celle-ci pourra être transmise à une prochaine réunion de la Commission.

M. Jean-Pierre Blondin précise que l'évaluation de l'ensemble des programmes devrait être complétée au terme d'une période de sept ans. À cette étape, on constate que le processus d'évaluation a été complété pour environ la moitié des programmes (en excluant les programmes soumis à l'agrément d'organismes d'accréditation ou d'ordres professionnels). Les documents déposés pour information à la Commission des études comportent des composantes quantitatives et qualitatives. Éventuellement, des composantes statistiques pourront être présentées. Sur les programmes de nutrition présentés aujourd'hui, M. Blondin signale que le processus d'évaluation a permis de constater le bon fonctionnement et la pertinence de ces programmes, lesquels présentent de nombreux points forts.

Relativement à la recommandation 4, M. Mychel Pineault s'informe si le comité des études supérieures concerné par cette recommandation relève de la Faculté de médecine ou du Département de nutrition, et selon quelles modalités les étudiants sont nommés. M. Ferron indique que le Comité des études supérieures relève de la Faculté. Toutefois, il ne dispose pas d'information sur les modalités de nomination.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du Conseil académique des programmes ainsi que le plan d'action relatifs aux programmes de cycles supérieurs en nutrition [Ph.D., M.Sc. avec mémoire, M.Sc. professionnelle, D.E.S.S., Microprogramme de deuxième cycle], au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément aux documents A-33/1055^e/987 et A-33/1055^e/988.

CE-1055-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-1055-8

M. André Ferron mentionne qu'il paraîtrait opportun que l'on examine la problématique du niveau de la formation des programmes de baccalauréat de premier cycle, en regard de leur adéquation avec le niveau de préparation nécessaire pour la poursuite d'études aux cycles supérieurs. Un des aspects de cette problématique est lié au nombre de crédits des programmes de baccalauréat, généralement limité à 90 crédits. M. Raymond Lalande prend note de la question signalée; il observe que dans un premier temps, cette question pourrait être examinée par la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

CE-1055-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-1055-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 19 février 2013, à 14 heures.

CE-1055-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1055-10

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté à l'unanimité tel que présenté le 19 février 2013 – délibération CE-1056-2

Le président

Le secrétaire

Raymond Lalande

Alexandre Chabot